

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023**

Nombre de membres :

- au Conseil municipal : 15
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 16 février 2023

Date de publication : 1<sup>er</sup> mars 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt deux février à vingt heures, Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Robert LUQUET, Maire.

**Présents** : MM. Robert LUQUET, Jacques PEREIRA, Dominique JOBARD, Loïc COLTEL, Bernard FAVRE, Willy BONFY, Bernard COTTIN, Fabrice THERVILLE, Benoît MEILHAC et Mmes Françoise MATHIEU-HUMBERT, Marie-Claude POTTIER, Florence CHEVASSON, Corinne MERLIN, Laure SEYDOUX, Virginie THIVENT. M. Jean-André GUILLERMIN arrivé à 20h25 n'a pas participé aux votes des délibérations n° 2023/2202/008 à 2023/2202/012.

**Excusé(es)** : Mme Sonia BLONDEAU a donné procuration à Mme Virginie THIVENT, Mme Sophie DUMONTEL a donné procuration à Fabrice THERVILLE, Mme Marie-France AULAS.

**Absent(s)** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Mme Florence CHEVASSON.

**Objet** : 2023/2202/014 – *Don en soutien aux populations victimes du séisme ayant touché la Turquie et la Syrie.*

Dans le contexte actuel, Monsieur le Maire propose aux élus d'échanger sur un éventuel don aux victimes du séisme qui a touché la Turquie et la Syrie.

Après divers échanges, notamment sur l'opportunité pour la commune à intervenir au bénéfice d'Etats et sur les dimensions politique, sociales et éthique de cette perspective, M. le Maire propose aux élus de voter dans un premier temps sur le principe de l'attribution d'une aide communale.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'apporter un soutien financier aux victimes du séisme avec :

14 voix POUR

2 voix CONTRE

2 ABSTENTIONS.

Ensuite, M. le Maire indique qu'il convient de décider du montant attribué pour cette aide. Il propose de faire un don de 1€ par habitant en faveur des victimes du séisme en Turquie et en Syrie par l'intermédiaire du FACECO (fonds d'action extérieur des collectivités territoriales). Il explique que ce fonds d'action est géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Il permet aux collectivités qui le désirent, d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (catastrophes naturelles) ou durables (conflits). La gestion de ce fonds est confiée à des agents de l'Etat experts dans l'aide humanitaire d'urgence qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG Françaises.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Acte un don de 1 600 €, à la Direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger en faveur des populations victimes du séisme en Turquie et en Syrie géré par le FACECO.
- Dit que le montant sera imputé sur les crédits inscrits au compte 6748 du budget 2023.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 4

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Pour copie certifiée conforme  
Le 28 février 2023,  
Le Maire, Robert LUQUET.

